

Commune de BOISMORAND

Séance du 26 février 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 février 2024 à 20 h 30 en session ordinaire.

Présents : MM. MMES TAGOT Philippe, BATESTI Pascal, AMBROIS-STUDER Françoise, DOS SANTOS Joël, GIRARDIN Éliane ; PERRON Véronique, BUSSIERE Xavier, DEVERT Sophie, PINON Fabien

Absents : PRIGNON Désiré donne procuration à GIRARDIN Eliane, GAY Gilles donne procuration à BUSSIERE Xavier, DAVID Patrick donne procuration à DOS SANTOS Joël

GAY Delphine, BRUNET Claude

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30

• **Compte Financier Unique – CFU Constatation et approbation des résultats de l'exercice 2023**

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement 2023	502 721.53	634 343.46	+ 131 621.93
Excédent SF antérieur			+ 569 468.67
Excédent Global SF			+ 701 090.60
Investissement 2023	672 402.48	99 728.05	- 572 674.43
Excédent SI antérieur			+ 100 433.64
Excédent Global SI			- 472 240.79

• **Affectation** du résultat global de clôture du 31 décembre 2023 au budget primitif 2024 comme suit :

002 - Résultat de fonctionnement reporté	426 684.81 € en recette
1068 - Affectation en réserves	274 405.79 € en recette
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement déficit	472 240.79 € en dépense

• **Budget Primitif 2024**

Présentation et adoption du budget primitif 2024 qui s'équilibre

<u>Section de fonctionnement</u>	1 031 930.81 euros
<u>Section d'investissement</u>	880 900.79 euros

• **Travaux envisagés :**

- ✓ Extension de la salle polyvalente
- ✓ Poursuite de la géothermie mairie, logement attenant à la mairie, salle association et bibliothèque

• **CEE**

- ✓ **APPROUVE** le projet de convention entre le Conseil départemental du Loiret et la commune pour la collecte et l'valorisation des actions éligibles aux certificats d'économie d'énergie.
- ✓ **AUTORISE** ainsi le transfert au le Conseil départemental du Loiret des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie dans son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces C.E.E. auprès d'un obligé.
- ✓ **AUTORISE** le maire à signer ladite convention d'habilitation avec le Conseil départemental du Loiret.

• **Cimetière**

Mme AMBROIS a recensé toutes les concessions pour la reprise éventuelle des concessions funéraires en état d'abandon.

• **Divers :**

La fête communale est fixée au 06 juillet 2024

Les élections européennes prévues le dimanche 09 juin 2024.

Une course VTT sera organisée par ELAN POLISSON le dimanche 21 avril 2024 dans la zone résidentielle.

La séance est levée à 22 h.

Le Maire,
Philippe TAGOT

